



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Commission Paritaire Locale des orthophonistes de la Dordogne

20 juin 2024

Informations générales

Pièces justificatives : pourquoi les envoyer, quand, comment, à qui ?

FACTURATION À UTILISER EN PRIORITÉ	FSE sécurisée SESAM - Vitale 
Facturation à utiliser si absence de CV (oubli) ou en cas d'AME	FSE dégradée 
Facturation à utiliser exceptionnellement	Facture norme B2  
	Feuille de soins papier 

Quelles factures sont concernées ?

- Les FSE sécurisées
- Les FSE dégradées
- Les factures en norme B2

Sous quel délai ?

- ⇒ Sous 48 h idéalement
- ⇒ 30 jours au plus tard après la facturation

A qui les envoyer ?

- ⇒ A sa caisse de rattachement, via SCOR

Quels sont les éléments à envoyer ?

- ⇒ FSE sécurisée : la prescription médicale
- ⇒ FSE dégradée : la prescription médicale
+ le bordereau récapitulatif de télétransmission
+ la feuille de soins sur papier blanc

Pourquoi ?

- ⇒ Obligation conventionnelle, mesure de sécurisation des flux
rappelée par la Cour des Comptes

Procédure d'indu pour PJ absentes à compter du 1^{er} juillet 2024

Délai d'envoi des PJ

Télétransmission des factures
Mois M

30 jours pour transmettre les PJ

Réception des PJ attendue
au plus tard fin M + 1

En cas de non réception
des pièces à M + 1

Courrier/courriel de relance
dans les 15 premiers jours M+2

15 jours pour adresser les PJ

Courriel de relance si les PJ
ne sont pas reçues

En cas de non réception des pièces
malgré les relances

Notification d'indu



Indu maintenu même si les
PJ sont envoyées après la
notification d'indu

Présence médicale 24

Inspirés par le dispositif Présence Médicale 64, l'ARS, le Conseil Départemental et la CPAM de la Dordogne ont décidé de mettre en place **un service d'aide au projet d'installation des professionnels de santé.**

Le service Présence Médicale 24 vient en complément de Soigner en Périgord et proposera un accompagnement personnalisé et attentionné pour :

- les personnes hésitantes, qui ont besoin d'être convaincues
- les personnes décidées, qui ont besoin d'être rassurées en étudiant leurs attentes et en leur proposant des solutions pour leur installation

<https://soignerenperigord.fr/>



Le service destiné à aider les professionnels de santé à s'installer en Dordogne.

Les objectifs

- Permettre, depuis le site Soigner en Périgord, un accès direct au service PM24 :
 - Un n° d'appel direct en local vers une plateforme d'appel téléphonique : **05 53 35 62 34**
 - Une adresse de messagerie : **pm24@assurance-maladie.fr**
 - Un formulaire de contact
- Convaincre les PS qui hésitent à s'installer
- Aider dans leurs démarches les PS qui ont décidé de s'installer

<https://soignerenperigord.fr/>



Le service destiné à aider les professionnels de santé à s'installer en Dordogne.

Présence médicale 24

<https://soignerenperigord.fr/>

PRÉSENCE MÉDICALE 24

Le service destiné à aider les professionnels de santé à s'installer en Dordogne.

L'ARS, le Conseil Départemental et la CPAM de la DORDOGNE mettent à disposition des professionnels de santé désireux de s'installer en Dordogne un service personnalisé d'aide à l'installation. Présence Médicale 24 grâce aux partenaires locaux, propose des aides, pour la famille, l'emploi, le logement, la scolarité, les gardes d'enfants, les démarches administratives.

Liens utiles, [cliquez ici](#)

Pour nous contacter, deux possibilités :

- Contactez-nous au 05 53 35 62 34 (direct gratuit de 8h30 à 17h00, du lundi au vendredi)
- Envoyer-nous un courriel à l'adresse suivante : pm24@assurance-maladie.fr si vous souhaitez envoyer des pièces jointes, ou sinon utilisez le formulaire ci-dessous :

(Les informations que indiquez seront uniquement utilisées par le service Présence Médicale 24)

Envoyez-nous un mail

Nom *

n° de tél *

DAP orthophonistes

Les orthophonistes doivent nous adresser une DAP en cas de bilan pour le renouvellement des séances.

Jusqu'à présent, les orthophonistes nous adressent ces DAP par voie postale.

La CPAM va bientôt proposer aux orthophonistes de nous adresser ces DAP de façon dématérialisée via le site cpam24.fr et Mes démarches simplifiées.

https://cpam24.fr

ESS DENT IDE MK PH SF TS TX ameli.fr ameli-réseau NGAP-LPP-CCAM-BDM LIAM Google Images sites d'infos DRSM-Idf Dé

Accueil Assurés Entreprises Professionnels de santé Partenaires

l'Assurance Maladie Dordogne
Agir ensemble, protéger chacun

Bienvenue sur le portail de services de la CPAM 24

Choisissez votre profil ci-dessous pour accéder à l'éventail des services proposés

Assurés	Professionnels de santé	Entreprises
Demande accompagnement accès aux soins Dépôt de pièces Demande accord préalable transport	Espace réservé aux professionnels de santé Consulter les services	Dépôt de pièces Fiche contact employeur Consulter les services

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ? [↗](#)

ou

Créer un compte demarches-simplifiees.fr **J'ai déjà un compte**

Exercice coordonné : état des lieux

3 CPTS actives :

- Bergerac (6 orthophonistes)
- Confluence (4 orthophonistes)
- Viveval

3 CPTS ayant déposé une lettre d'intention :

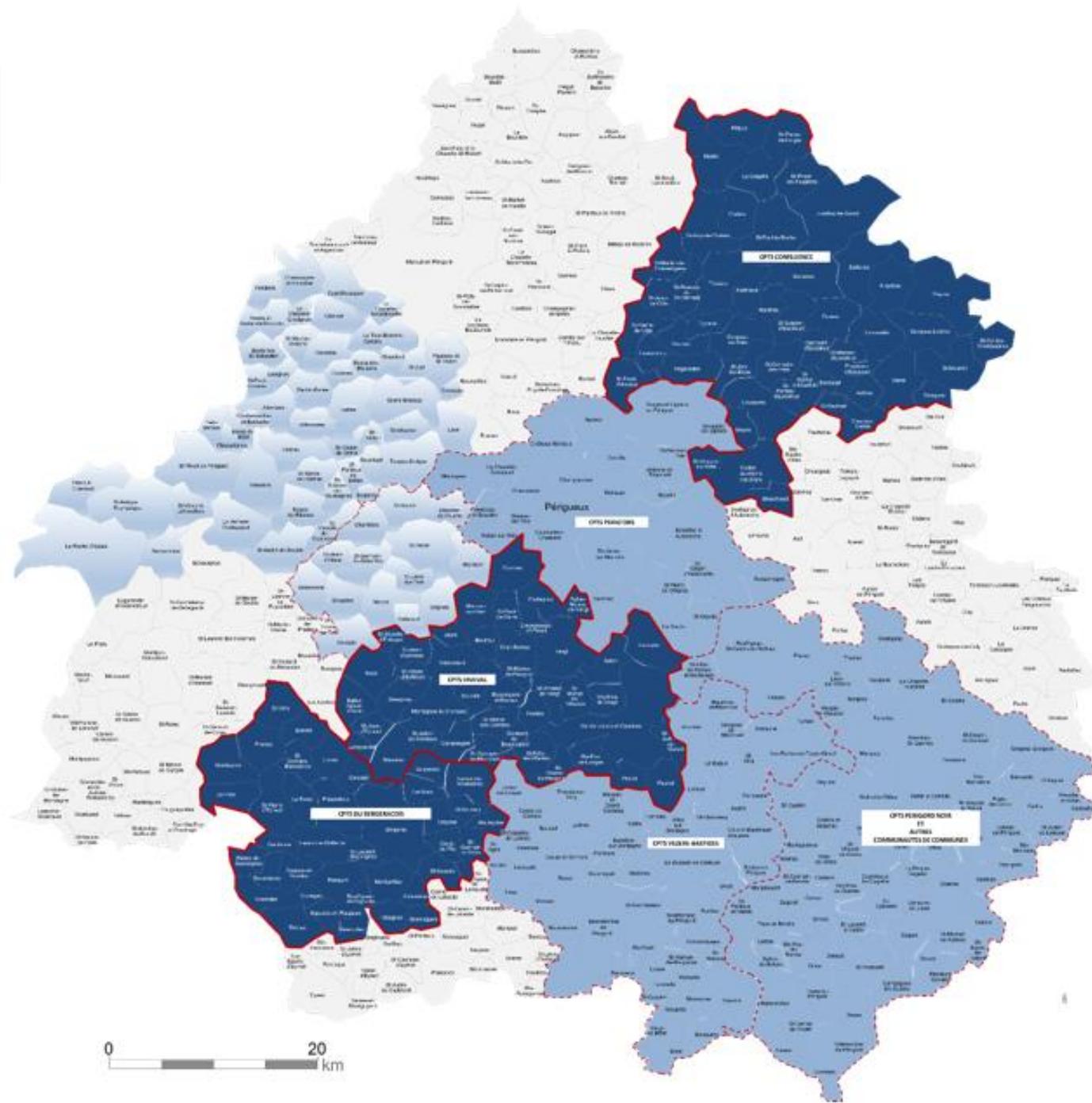
- Vézère-Bastide
- Périg'ORS (Périgueux)
- Dordogne Vallées

2 projets en cours :

- Neuvic / St Astier
- Ribérac / La Roche Chalais

Orthophonistes en MSP :

- St Pardoux : 1 orthophoniste
- Montpon : 1 orthophoniste
- Lanouaille : 2 orthophonistes



Mise en accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux pour les personnes en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances rend obligatoire la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Un **fonds territorial d'accessibilité (FTA)** a été créé en 2023, pour accompagner financièrement les établissements recevant du public accueillant moins de 300 personnes dans la réalisation de travaux de mise en accessibilité :

➔ subvention pouvant aller jusqu'à 50% du coût des travaux et équipements de mise en accessibilité.

3 textes réglementaires concernant ce fonds :

- décret du 27/10/23 instituant le FTA et désignant les types d'ERP éligibles
- décret modificatif du 14/02/24 rendant éligibles les cabinets médicaux et paramédicaux (type U).
- arrêté du 31/10/23 listant les équipements et travaux éligibles au FTA

Pour plus d'informations :

- *Direction générale des Entreprises :*
<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/fonds-territorial-accessibilite>
- *Agence de services et de paiement :*
<https://www.asp-public.fr/aides/fonds-territorial-accessibilite>



Informations conventionnelles

Avenant 20 : palier du 26 janvier 2024

Revalorisation de la lettre clé AMO : 2,60 € (2,50 € précédemment)

Extension du champ de certains actes d'orthophonie :

- AMO 15,7 :
 - ✓ Suppression de la précision « d'origine vasculaire, tumorale ou post-traumatique »
 - ✓ Cet acte concerne désormais la rééducation et/ou le maintien et/ou l'adaptation des fonctions de communication, de langage, des troubles cognitivo-linguistiques et des fonctions oro-myo-faciales chez les patients atteints de pathologies neurologiques par séance.
- AMO 13 : extension du champ de l'acte aux rééducations de la voix en rapport avec une pathologie tumorale

Extension de la possibilité de rééducation en groupe à tous les actes

Avenant 20 : palier de 2024

L'orthophoniste adhérant au contrat d'aide à la première installation (CAPIOP)

peut désormais exercer les fonctions de maître de stage,

pour l'accueil d'un étudiant stagiaire à temps plein pendant la durée de son stage de 4^{ème} et 5^{ème} année.

200 € par mois, pendant la durée du stage.



Entrée en vigueur : dès publication des contrats types par les ARS (prévue pour fin juin 2024)

Le projet de zonage ARS pour 2024



Projet zonage orthophonistes Janvier 2024
DORDOGNE

- 1- Zone sous-dense
- 3- Zone très dotée
- 2- Zone intermédiaire
- 4- Zone sur-dotée

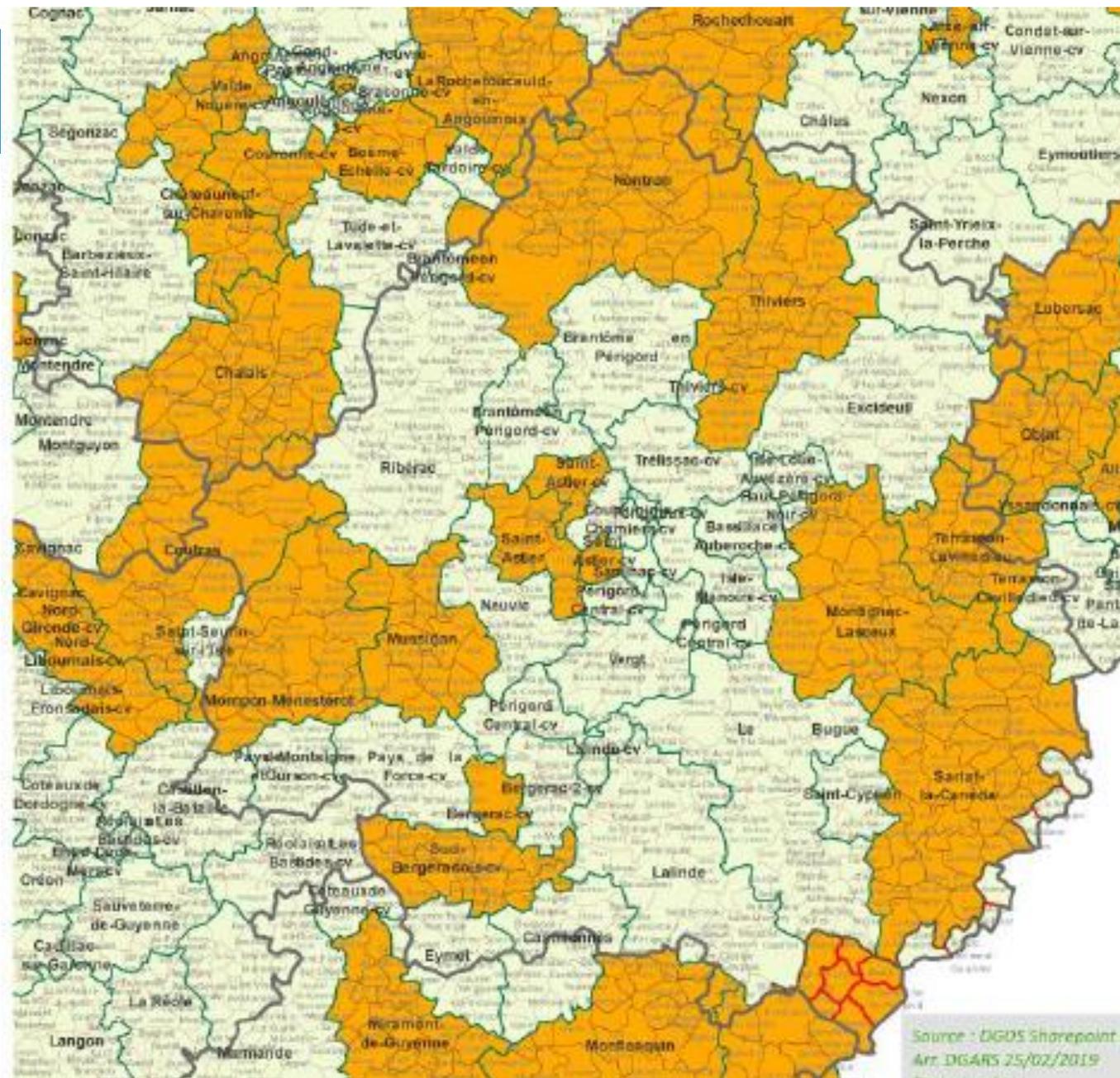
Région attributaire de la zone

- Bassin de vie ou canton-ville (-cv) de Nouvelle-Aquitaine
- Centre Val de Loire
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Occitanie
- Pays de la Loire

Exception de classement zones limitrophes



- Classement ARS Nouvelle-Aquitaine
- Classement ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Classement ARS Nouvelle-Aquitaine Option densité 2019
- Classement ARS Centre Val de Loire
- Classement Pays de Loire



Source : DGARS Sharepoint D
Arr. DGARS 25/02/2019

Démographie des orthophonistes

	Installations	Cessations
2023	11	2
2024 (01/01 -> 10/06)	1	2
Au 10/06/2024 : 82 orthophonistes		

Dépenses de santé

Dépenses de santé

Activité des orthophonistes Avril 2023 / Mars 2024 - PCAP

Postes de dépenses	RG		MSA		Autres		TOTAL		Evolution Région	Evolution France
	Montants	Evol	Montants	Evol	Montants	Evol	Montants	Evol		
Actes des orthophonistes	3 637 130	5,8%	295 010	24,7%	88 942	0,2%	4 021 083	6,9%	6,7%	6,4%
AMO	3 592 796	5,9%	292 239	25,5%	88 384	1,1%	3 973 419	7,0%	6,7%	6,5%
Forfaits orthophonistes (FOH FPH FTD)	20 400	54,0%	1 650	120,0%	450		22 500	60,7%	29,0%	25,4%
Téléconsultations (TMO)	19 764	-25,6%	1 050	-62,8%	30	-97,7%	20 844	-32,1%	-16,4%	-18,4%
Majoration enfant orthophonie (MEO)	4 170	40,4%	72	-29,4%	78	85,7%	4 320	38,7%	10,2%	10,9%
Autres rémunérations	127 265	25,8%					127 265	25,8%	7,9%	5,2%
Option démographie	91 050	44,5%					91 050	44,5%	18,6%	7,9%
Forfaits aide à l'informatisation	36 215	-5,0%					36 215	-5,0%	1,5%	4,2%
Frais de déplacements (IK IFA IFN IFS)	24 532	8,6%	2 762	48,7%	588	-33,4%	27 882	10,1%	27,1%	27,4%
TOTAL	3 788 927	6,4%	297 772	24,9%	89 530	-0,1%	4 176 230	7,4%	6,9%	6,5%

Dépenses dentaires : zoom sur les forfaits

Activité des orthophonistes Avril 2023 / Mars 2024 - PCAP

Postes de dépenses	RG		MSA		Autres		TOTAL		Evolution Région	Evolution France
	Montants	Evol	Montants	Evol	Montants	Evol	Montants	Evol		
Forfaits orthophonistes										
FOH	15 900	61,4%	1 150	130,0%	150		17 200	66,2%	33,4%	25,7%
FPH	2 400	-17,2%	200	0,0%	200		2 800	-9,7%	-5,4%	2,8%
FTD	2 100	320,0%	300	500,0%	100		2 500	354,5%	120,6%	111,8%
TOTAL	20 400	54,0%	1 650	120,0%	450		22 500	60,7%	29,0%	25,4%

Dépenses dentaires : zoom sur les frais de déplacements

Activité des orthophonistes Avril 2023 / Mars 2024 - PCAP

Postes de dépenses	RG		MSA		Autres		TOTAL		Evolution Région	Evolution France
	Montants	Evol	Montants	Evol	Montants	Evol	Montants	Evol		
Frais de déplacements										
IK IKP	12 832	15,9%	1 622	56,6%	116	-61,7%	14 569	17,4%	31,3%	35,1%
IFN	7 180	129,6%	1 040	387,8%	392	442,3%	8 612	152,3%	227,6%	230,4%
IFA	4 512	-46,0%	100	-83,6%	80	-84,2%	4 692	-50,5%	-57,0%	-55,8%
IFS	8	-71,4%					8	-71,4%	165,3%	89,8%
TOTAL	24 532	8,6%	2 762	48,7%	588	-33,4%	27 882	10,1%	27,1%	25,8%

Actions de prévention

Plateau Aller Vers Prévention : présentation des accompagnements

Plusieurs plateformes « Aller vers Prévention » viennent d'être créées au sein du réseau Assurance maladie.

Objectifs :

- ➔ faciliter les dépistages organisés des cancers : colorectal, sein, utérus
- ➔ développer la prévention : génération sans carie, vaccination, mon bilan prévention, examen de santé de l'enfant...

Plus de 100 conseillers répartis sur 7 plateaux d'appels* contactent les assurés pour les sensibiliser au dépistage :

- ✓ Les accompagner à la prise de RDV chez un radiologue pour réaliser une mammographie
- ✓ Leur expliquer comment obtenir un kit de dépistage du cancer colorectal
- ✓ ...

Un des plateaux est situé à Périgueux, au sein de la CPAM, qui a participé à la construction du projet national.

* Dordogne, Tarn, Eure, Vosges, Meurthe-et-Moselle, Haute Loire, Guyane

La presse locale en parle :

- <https://www.sudouest.fr/thematiques/sante/storyline-19734166.php>
- <https://www.dordognelibre.fr/2024/05/18/comment-un-plateau-dappel-de-la-cpam-de-la-dordogne-fait-de-la-prevention-autour-du-cancer/>



Depuis Janvier 2024



A 4 périodes clés de la vie :
18-25 ans, 45-50 ans,
60-65 ans, 70-75 ans.



Par les médecins,
les infirmiers, les pharmaciens
et les sages-femmes.



Objectifs :

- Permettre à chaque citoyen de devenir acteur de sa santé
- Structurer une démarche de prévention aux âges clés de la vie
- Favoriser les comportements favorables à la santé.



Sujets à aborder :

- antécédents médicaux personnels et familiaux
- comportements et habitudes de vie (alimentation, activité physique et sédentarité, addictions)
- prévention et repérage de maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, cancers, perte d'autonomie...)
- parcours de santé (vaccinations à jour, suivi buccodentaire, variation de poids...)
- ...

Prochaine Commission Paritaire Locale des orthophonistes de la Dordogne

Jeudi 19 décembre 2024

10h